e-cigarette : de nouvelles données

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-02-12 14:36:22 - Vu sur pharmacie.ma

Presque toutes les sociétés et organismes internationaux (FDA, OMS, American Heart Association [AHA], OFLT, HAS) s'accordent sur le fait que la cigarette électronique doit être interdite aux mineurs et ne doit pas être utilisée par les non fumeurs et dans les lieux publics.

Concernant son intérêt dans le sevrage, l'AHA et l'OFLT et la HAS estiment qu'il n'existe pas suffisamment de preuves et qu'il est ainsi préférable de suivre les stratégies de sevrage validées.

Plus récemment encore, l'Académie nationale de Pharmacie (février 2015) a livré ses recommandations dans ce domaine et préconise de réserver son usage au sevrage tabagique.

Une récente revue de la littérature de la bibliothèque Cochrane apporte de nouveaux éléments de réponse. Treize études ont été retenues pour l'analyse dont 2 essais randomisés et contrôlés et 11 études de cohortes. Les 2 essais randomisés et contrôlés qui ont concerné 662 participants, ont comparé e-cigarette comportant de la nicotine (ECN) et e-cigarette placebo (ECP). Les résultats montrent que 9 % des fumeurs ayant utilisé une ECN ont arrêté de fumer au moins 6 mois versus 4 % de ceux ayant utilisé une ECP. Dans l'étude qui a comparé l'ECN au patch nicotinique, aucune différence significative n'a été rapportée en termes d'abstinence.

Cependant, le pourcentage de sujets ayant diminué leur consommation d'au moins la moitié était plus important dans le groupe ECN comparativement au groupe patch : 61 % versus 44 % et au groupe ECP: 36 % versus 27 %. Enfin, aucun effet secondaire grave n'a été rapporté dans les études de cette revue à court ou moyen terme. Selon leurs auteurs, les e-cigarettes avec nicotine ont un intérêt sur le long terme mais les niveaux de preuve sont limités en raison du peu de données actuellement disponibles.

Des évolutions réglementaires seraient nécessaires si la e-cigarette devait être dans le sevrage. En particulier, comme le souligne l'Académie nationale de Pharmacie, « la composition qualitative et quantitative des produits utilisés dans les recharges doit être précisée et contrôlée dans le cadre de la norme AFNOR et la température obtenue à la sortie de l'atomiseur doit être limitée afin d'éviter la transformation de la glycérine en acroléine, substance très toxique ».